

RELIE-NOUS



Bulletin d'information syndicale

Volume 1 , numéro 3

Équité salariale

Rassemblement le 27 mai

On se rend au parc Lafontaine pour midi.
Ensuite, on marche sur la rue Rachel
jusqu'au parc Jeanne-Mance

Spectacle et animation

Tout le monde est invité:
femmes, hommes et ne pas oublier les enfants,
on a pensé particulièrement à eux.

C'est donc un rendez-vous !!

Colloque du personnel de soutien

La tournée d'informations

739 membres rencontrés

19 postes créés

Mme Monique Simard

MÉCANISMES DE "BUMPING"

Surveillant(e)s de dîners

Quand pouvez-vous prendre votre retraite?

Programme d'aide au personnel

QUELQUES ÉCLAIRCISSEMENTS SUR ...

les retraites

Selon <u>votre</u> fonds de pension	Fonds de pension local entrée avant le 69-10-01	Fonds de pension local entrée après le 69-10-01	R.R.E.G.O.P. (1) entrée après le 73-07-01
Quand pouvez-vous prendre votre retraite (sans réduction)?	1er du mois suivant le 35 ans de service OU 1er du mois suivant la date à laquelle vous avez atteint - l'âge de 56 ans (femmes) - l'âge de 60 ans (hommes)	1er du mois suivant le 35 ans de service OU à compter du 30 juin P.M. suivant immédiatement le 65e anniversaire	65 ans d'âge OU 62 ans et plus avec au moins 10 ans de service OU lorsque le facteur 90* est atteint à la condition d'avoir 60 ans * âge + années de service
Quel montant recevrez-vous?	2% par année de service calculé sur la moyenne des cinq meilleures années. Voici un exemple de calcul effectué de façon <u>très sommaire</u> pour illustrer: salaire moyen = 22 000 \$ années de service = 35 ans valeur de chaque année = 2% 22 000 \$ X 35 ans X 2% = 22 000 X 70% = 15 400 \$		
Si vous décidez de partir avant, quelle sera la réduction?	,005 par mois manquant - par rapport à la date la plus rapprochée où il est admissible à une rente de retraite Exemple: si vous décidez de partir 3 ans avant d'avoir pleinement droit à votre retraite: ,005 X 12 (pour un an) X 3 (pour les 3 ans) = réduction de 18% applicable sur le montant de la retraite à laquelle vous auriez normalement droit.		
(1)	Pour le RREGOP, les gens qui quittent avant d'avoir atteint les critères pour obtenir une pension avec ou sans réduction devront attendre 65 ans pour retirer leur pension différée.		
Préparé en collaboration avec Claudette Légaré et Géotane Côté, CECM			

RAPPEL ...

memo

Vous désirez quitter
Vous avez 62 ans
Vous participez au RREGOP

Une mesure temporaire peut vous permettre de prendre votre retraite de façon anticipée.

Les conditions:

- avoir entre 62 et 65 ans;
- avoir au moins 2 années de service aux fins d'admissibilité à la pension

Pour en bénéficier, vous devez démisionner au plus tard le 29 juin 1989.

Informez-vous !!!

CARRA 1-800-463-5533

INFO NEGO

La tournée d'informations ...

Du 4 au 18 avril derniers, l'APPA était en tournée. Vingt-deux rencontres ont eu lieu à différents endroits, différentes journées, différentes heures. Résultat: **739 membres de l'APPA rencontrés**. Cette participation importante nous laisse voir à quel point la présente période de négociations revêt de l'importance aux yeux de nos membres.

Il est évidemment très encourageant pour vos représentants de voir tout ce monde se déplacer et venir à nos rencontres. Dès les premières rencontres, nous avons déjà senti l'intérêt des membres et le résultat final en fait foi.

Cette tournée s'est terminée le 18 avril à l'école Marguerite-de-Lajemmerais par une rencontre d'informations accessible à tous nos membres et où Mme Monique Simard, vice-présidente de la C.S.N., et Mme Ginette Guérin, présidente de la F.E.E.S.P., sont venues nous adresser la parole. À noter qu'à cette rencontre une majorité des personnes salariées des services de garde sont venues nous voir compte tenu que l'heure de cette rencontre leur convenait mieux. Notre invitation plus spéciale à ces personnes à la réunion du 18 avril a donc porté fruit et nous en sommes très heureux.

Bien sûr, les organisateurs de cette tournée sont très satisfaits des résultats. Mais, les premiers gagnants d'une telle présence sont de toute évidence les membres eux-mêmes. Par cette participation nombreuse, nous avons démontré collectivement notre intention de négocier un contrat de travail intéressant et d'obtenir des augmentations de salaire adéquates.



Quant à la **négociation**, peu de choses ont été dites puisque peu de choses se concrétisent. À ce stade-ci, ce que l'on peut constater, c'est le peu d'ouverture de la part de la partie patronale de vouloir régler les différents problèmes que nous lui soumettons par le biais de la négociation. Les offres salariales ne bougent pas, le gouvernement tient mordicus à son offre de 4% pour la première année. Pour les deux autres années, aucune offre n'est déposée. Dans son argumentation, la partie patronale nous évoque souvent son incapacité de payer !!!

Les pourparlers se continuent. **Notre visibilité est remarquée; notre participation et notre mobilisation auront des répercussions certaines aux tables de négociation.** Le gouvernement finira bien par comprendre que nous sommes déterminés à obtenir une convention à notre façon.

Pierre Tremblay

INFO NÉGO

La tournée d'informations ...



FLASH info négo

Si vous gagnez actuellement 20 000 \$;
avec une augmentation de 8%,
vous obtiendriez un salaire de 21 600 \$.

Est-ce irréaliste?



INFO NÉGO

La tournée d'informations ...

FLASH info négo

En 1982, on nous demandait de participer à l'appauvrissement de la province. On a alors coupé nos salaires.

En 1989, alors que les finances publiques sont les meilleures depuis 1974, participerons-nous à l'enrichissement?

Sinon, quand pourrons-nous espérer y participer?



L'État peut et doit investir!

Selon la vice-présidente Monique Simard, responsable du dossier négociations à l'exécutif la CSN: «Le gouvernement a les moyens d'investir dans les services publics. Les crédits budgétaires annoncés par le Conseil du trésor, le 22 mars dernier, le confirment également.»

En effet, avant même l'annonce des crédits budgétaires, une analyse des finances publiques effectuée pour le Comité de coordination des négociations du secteur public (CCNSP), publiée le 15 mars dernier, démontre que la réduction des dépenses du gouvernement pour l'année 1988-1989 a été plus forte que prévue, ramenant celle-ci à 22% au lieu de 24,9% du P.I.B.

«Si, par exemple, le ministre des Finances avait réduit les dépenses à 24% du P.I.B en 1988-1989, c'est près de \$3 milliards de dollars supplémentaires qui auraient été à la disposition de la population du Québec pour la même période», soutient Monique Simard.

La recherche de la CSN démontre que la réduction du déficit s'est faite au détriment des services rendus à la population et au détriment du fardeau fiscal de la classe moyenne du Québec. Pour 1989, le ministre Johnson parle d'une croissance des dépenses gouvernementales de 5,8%. Comme pour les dernières années, ce serait là un taux encore inférieur à la croissance et aux revenus gouvernementaux prévus, soit 7%.

«Au-delà de la réduction du déficit, la question est de savoir si cela est suffisant pour répondre aux besoins de la population du Québec en matière de santé, de services sociaux et d'éducation. Si les finances publiques vont bien, il est difficile de cacher qu'une partie de la population est aux prises avec le fléau du chômage, lequel se maintient autour de 10%, et que les services publics ont largement fait les frais de la réduction du déficit, affirme



Monique Simard

la vice-présidente de la CSN. Or, le gouvernement fait comme si le chômage était une fatalité et qu'il n'y pouvait rien ».

Les nouvelles compressions

«Nous sommes indignés de voir comment le gouvernement entend réaménager ses ressources budgétaires, poursuit la vice-présidente. Entre autres, le gouvernement coupera encore 1200 postes dans la fonction publique et réduira de 3 millions de dollars les budgets des centres pour personnes en difficulté d'adaptation. La cerise sur le gâteau, c'est le cadeau accordé aux institutions privées d'enseignement qui profiteront d'une hausse de 8,5% alors que les écoles publiques devront se contenter d'une hausse des dépenses de 1,8%, soit bien en-dessous du taux d'inflation.»

Pour la santé et les services sociaux, la croissance des dépenses prévues est de l'ordre de 5,7%, mais dans les faits, si l'on soustrait le taux d'inflation, il agit d'une augmentation réelle de 1,2%. «Est-ce suffisant pour faire face aux problèmes identifiés par la ministre Lavoie-Roux, tels que le vieillissement de la population, le dé-

veloppement des nouvelles technologies et l'évolution de la nature des problèmes reliés à la santé,» questionne Monique Simard. Par ailleurs, le gouvernement avoue ne pas être capable de contrôler la rémunération des médecins, qui englobent 25% de la facture globale de la santé et des services sociaux, soit les 2,1 milliards (sur un budget total de 8 milliards) versés aux 12 000 médecins, lesquels composent 7% des effectifs du réseau, précise la recherche.

Dans l'éducation, pour les niveaux primaire, secondaire et collégial, en regard du taux d'inflation de 4,5% en 1989, ils devront respectivement supporter des baisses réelles de 3,9% et de 1,2%. «Avec 330 000 assisté-e-s sociaux et près de 10% de la population active en chômage, comment peut-on imaginer que l'éducation ne soit pas une priorité à tous les niveaux de l'enseignement?», demande-t-elle. Par rapport à la dernière décennie, le gouvernement du Québec dépense moins par habitant dans la santé, les services sociaux et l'éducation qu'en Ontario.

«Il s'agit vraisemblablement de choix budgétaires irresponsables effectués uniquement en fonction des de-

mandes de l'entreprise privée qui milite depuis plusieurs années pour le retrait de l'État dans l'économie. Si personne n'aime payer de l'impôt, paradoxalement, la population exprime des besoins de plus en plus exigeants pour les travailleuses et les travailleurs des services publics et l'État qui les emploie. Les salariées n'ont pas actuellement les moyens adéquats de répondre à ces besoins ».

«Ça prend plus que du coeur»

«En 1989, pour travailler dans les services publics, Ça prend plus que du coeur», disent les syndiqué-e-s. Ça prend plus de ressources humaines, plus de budget pour la formation, les nouveaux services, etc.. Ça prend des salaires, qui reconnaissent la valeur et l'utilité du travail effectué. Ça prend de l'argent et le gouvernement en a, il l'affirme lui-même. Ce n'est pas une question d'argent mais de choix de société», explique Monique Simard.

S'il accorde les augmentations de salaire demandées par la CSN, le gouvernement affirme qu'il devra hausser les impôts. Pour Monique Simard, ce chantage sert à camoufler la vérité à la population. «Il ne faut pas oublier que les 400 000 salarié-e-s du secteur public ne vivent pas en marge de la société, rappelle-t-elle. Ils sont des contribuables importants. Ils occupent 14% de tous les emplois au Québec. C'est un secteur économique crucial pour le Québec. En refusant d'ajouter des ressources humaines et monétaires dans les services publics, le gouvernement handicape sérieusement la lutte au chômage et les services eux-mêmes. Le gouvernement se scandalise devant des demandes d'augmentation réelle de salaire de 23\$ par semaine, pour les trois prochaines années, des 125 000 syndiqué-e-s de la CSN, dit la vice-présidente. Ce sont là des enjeux majeurs de la présente négociation ».

MÉCANISMES DE "BUMPING" OU DE SUPPLANTATION

IL N'Y A PAS DE POSTE VACANT à temps plein dans la classe d'emploi

1^o Votre poste est aboli

Vous pouvez déplacer un moins ancien dans votre classe d'emploi, en mutation ou en rétrogradation, dans votre établissement

OU

Vous pouvez déplacer le moins ancien dans votre classe d'emploi, en mutation ou en rétrogradation, dans votre localité ou dans une autre localité

2^o Vous êtes déplacé(e) dans votre établissement

Vous pouvez déplacer le moins ancien dans votre classe d'emploi, en mutation ou en rétrogradation, dans votre établissement

OU

Vous pouvez déplacer le moins ancien dans votre classe d'emploi, en mutation ou en rétrogradation, dans votre localité ou dans une autre localité

3^o Vous êtes déplacé(e) dans votre localité

Vous pouvez déplacer le moins ancien dans votre classe d'emploi, en mutation ou en rétrogradation, dans votre localité ou dans une autre localité

IL Y A UN POSTE VACANT à temps plein dans la classe d'emploi où le poste est aboli ou dans la classe d'emploi où vous devez déplacer

1^o Votre poste est aboli

Vous pouvez prendre le poste vacant

OU

Déplacer un moins ancien dans votre classe d'emploi, c'est-à-dire peu importe l'endroit

2^o Vous êtes déplacé(e)

Vous pouvez prendre le poste vacant

OU

Vous pouvez déplacer le moins ancien dans votre classe d'emploi de votre localité ou dans une autre localité

3^o La plus jeune personne salariée ainsi déplacée prend nécessairement le poste vacant

Si, à la fin de chacun des mouvements, il n'y a aucun choix possible et que vous avez votre permanence

- Vous êtes mis(e) en disponibilité
- OU
- Vous êtes en rétrogradation involontaire avec protection salariale

Si, à la fin de chacun des mouvements, il n'y a aucun choix possible et que vous n'avez pas votre permanence, vous êtes mis(e) à pied.

SAVIEZ-VOUS QUE ...

Récemment, le directeur du Service des études nous faisait parvenir une demande de prolongation pour une employée temporaire. Du même coup, il nous informait que cette employée avait bénéficié de formation pour usage de l'ordinateur Macintosh et ce, en cours d'emploi.

Nous pouvons donc constater deux faits:

- 1^o que le travail ne manque pas au Service des études;
- 2^o que ce Service a compris qu'il est possible de nommer quelqu'un dans un poste pour ensuite lui donner la formation nécessaire à l'accomplissement de sa tâche; c'est de bon augure pour les futurs affichages de poste, du moins dans ce Service ...

EN VRAI ...

Programme d'aide au personnel

Le 7 avril dernier, madame Monique Dansereau, psychologue au programme d'aide au personnel (P.A.P.) est venue nous rencontrer au local du syndicat. Avec elle, nous avons analysé les facteurs causant la démotivation des membres de l'APPA. C'est le premier pas vers une analyse critique que nous espérons faire. C'est un dossier intéressant, à suivre ...

Surveillant(e)s de dîners

La lettre d'entente avec la CÉCM est maintenant signée. Un ajustement de salaire sera effectué sur la paie du 18 mai. Quant au paiement de la rétro, il vous sera versé **au plus tard** le 18 juin.

Colloque du personnel de soutien

Plusieurs membres sont venus nous rencontrer au kiosque de l'APPA afin d'y recueillir des informations. C'est en effet un autre endroit privilégié pour venir rencontrer vos représentants syndicaux et échanger avec ses collègues.

P.S.: Nous vous soulignons qu'il est très important pour les participant(e)s de **remplir le formulaire d'évaluation** afin de permettre à nos représentants au Comité paritaire de perfectionnement d'en tenir compte lors de la planification du prochain.

Panne d'électricité

Le Bureau des relations professionnelles nous informe que tous les employé(e)s qui devaient normalement être au travail lors de la fermeture causée par la panne d'électricité seront payé(e)s.